

-----  
DIRECTION GENERALE  
DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
DIRECTION DES DECHETS  
INDUSTRIELS  
ET SUBSTANCES CHIMIQUES

-----  
POINT FOCAL DE LA  
CONVENTION DE BAMAKO



**Objet** : Compte rendu de la participation de la Côte d'Ivoire à la troisième  
Conférence des Parties (COP3) à la Convention de Bamako, du 12 au 14  
février 2020, à Brazzaville, en République du Congo.

La Côte d'Ivoire, Etat-Partie à la Convention de Bamako, a pris part du **12 au 14 février 2020 à Brazzaville, en République du Congo**, au Centre International de Conférence de Kintélé, à la troisième Conférence des Parties (COP3) à la Convention de Bamako sur l'interdiction des importations en Afrique des déchets dangereux et le contrôle des mouvements transfrontières et sur la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.

La délégation ivoirienne conduite par le **Professeur Joseph Séka SEKA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, comprenait messieurs KOUADIO Kouakou Parfait, Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et ADJA Serge, Point Focal de la Convention de Bamako.

Le thème de cette COP3 était : « Des décisions à l'action : œuvrer pour un avenir sans les dangers des produits chimiques et des déchets en Afrique ». Ses objectifs principaux étaient de : i) Fournir des orientations générales et un leadership politique pour un engagement renouvelé en faveur de la mise en œuvre de la convention de Bamako ; ii) Fournir une plate-forme interactive et dynamique aux participants pour échanger les expériences, les leçons apprises et les bonnes pratiques ; et iii) Accroître la sensibilisation au plan politique pour appuyer la convention et sa mise en œuvre.

## **I - DEROULEMENT DE LA COP 3**

Cette COP 3 dont l'objectif général était de discuter des avancées réalisées dans la mise en œuvre de ladite Convention dans les Etats Parties, a été organisée en deux sessions : une consacrée aux experts, tenue les 12 et 13 février 2020 et l'autre destinée aux Ministres, tenue le 14 février 2020.

### **I.1. La session des Experts ou Délégués.**

Pendant deux jours, les experts venus des 29 pays parties ont examiné l'état de ratification et/ou d'adhésion de la convention depuis la COP2 ; analysé les

dispositions mises en place dans la coopération et la coordination de la Convention ; discuté du budget et du plan de travail pour la période COP3 Convention de Bamako et enfin ; validé les résultats des consultations entreprises.

Le segment des experts a été marqué par une cérémonie d'ouverture au cours de laquelle des allocutions ont été prononcées dont celle de **Madame Arlette Soudan-Nonault**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo.

Tous les intervenants ont réaffirmé la nécessaire prise de conscience par les dirigeants africains et la nécessité de mettre en œuvre les accords internationaux visant la protection de l'environnement et de la santé humaine, notamment la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux.

Les délégués des pays parties, les partenaires techniques au développement et les représentants des ONGs ont été reparties en trois groupes de contacts à savoir :

**Groupe de contact 1** : présidé par l'île Maurice, il était chargé de discuter sur la nouvelle liste de substances dangereuses à considérer comme déchets dangereux.

**Groupe de contact 2** : présidé par l'Égypte, il était chargé de discuter sur les questions relatives au cadre stratégique de mise en œuvre de la Convention de Bamako.

**Groupe de contact 3** : présidé par le Congo, il avait pour mission d'analyser le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Les membres de ce groupe ont examiné une proposition contenant cinq scénarios pour le barème des contributions au budget ordinaire et au fonds renouvelable. Le choix des cinq scénarios a été porté sur la contribution identique pour chaque Partie et le montant s'élève à **59 397 USD** pour la période 2020-2021.

A l'issue des travaux des experts repartis dans les groupes de contacts, des projets de décisions ont été soumises aux Ministres des pays parties lors du segment de haut niveau.

## **I.2. La session ministérielle.**

Tenue, le 14 février 2020, la session des ministres a été marquée par une cérémonie solennelle d'ouverture présidée par **S.E.M Clément MOUAMBA, le Premier Ministre** de la République du Congo.

Au cours de cette cérémonie, Professeur Joseph séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Président sortant de la Convention de Bamako, dans son allocution, a indiqué la responsabilité collective des pays africains de sauver et de préserver leur environnement et notre planète commune face aux menaces sur la santé et le bien-être de nos populations et à œuvrer en faveur d'une Afrique sans les produits chimiques et déchets dangereux.

Il a exhorté les Parties de réaffirmer leur volonté politique par le respect de leurs obligations et de la mise en œuvre des décisions des COP en créant des synergies d'actions avec d'autres accords internationaux.

Onze pays parties ont fait des déclarations pour féliciter le travail abattu par le Président sortant le Professeur Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et

du Développement Durable, qui a été assisté par le secrétariat de la Convention de Bamako tenu par le PNUE. Ces déclarations ont porté essentiellement sur la mise en œuvre de la convention de Bamako, sur l'interdiction des importations des déchets dangereux en Afrique et sur la gestion des déchets plastiques en Afrique.

Les 11 pays qui ont fait des déclarations sont les suivants : le Burkina Faso, le Burundi, l'Égypte, la République Démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Ouganda, la Gambie, le Mali, l'Île Maurice, le Niger, la République du Congo.

Après la série des allocutions, le Président sortant, le Professeur Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, a passé le flambeau à Madame Arlette Soudan-Nonault, Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo.

La nouvelle Présidente, entourée des membres de son bureau a dirigé les travaux du segment de haut niveau. Ce bureau est composé comme suit : Président : Congo, pays hôte ; Vice-Présidents : Rwanda (1er Vice Président), Égypte (2è Vice-Président), Niger (3è Vice-Président) et Rapporteur : Zimbabwe.

Enfin, le segment de haut niveau s'est déroulée par l'adoption à l'unanimité par les Ministres chargés de l'Environnement des pays parties, du rapport de la COP3 et des décisions proposées par les experts. Ces décisions portent, en autres, sur les substances dangereuses, les déchets plastiques et déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) ; le cadre stratégique de la mise en œuvre de la convention de Bamako et du transfert du secrétariat de la convention au Mali ; le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2020-2021, la contribution identique pour chaque Partie s'élevant à **14 569 USD** pour l'exercice biennal 2020-2021.

## **II - AUTRES ACTIVITES DE LA DELEGATION IVOIRIENNE**

### **II.1 Au titre des évènements parallèles**

La troisième Conférence des Parties COP3 a été meublée par des évènements parallèles. Le premier évènement parallèle a consisté à faire une présentation dont le thème est : « lutter contre les déchets plastiques en Afrique » Cette présentation a été réalisée par l'organisme Basel Action Network (BAN) qui a mis l'accent sur la nécessité de gérer de façon écologiquement rationnelle les déchets plastiques en Afrique. Il a insisté sur la lutte contre le trafic illicite des déchets plastiques en Afrique.

Les travaux de la deuxième journée ont inséré le deuxième évènement parallèle dont le thème était : « Elimination progressive de la peinture au plomb dans la région africaine ».

Il ressort des présentations faites que le PNUE et l'OMS dirigent conjointement l'Alliance mondiale pour l'élimination de la peinture au plomb. L'Alliance a pour objectif de permettre à tous les pays de mettre en place d'ici 2020 des contrôles juridiquement contraignants sur la peinture au plomb, en interdisant la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de peinture au plomb.

Le PNUE et l'OMS et d'autres partenaires au développement fournissent une assistance technique à un projet d'Approche stratégique de la gestion

internationale des produits chimiques (SAICM) financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Ce projet vise à aider 40 pays à mettre en place les mesures de contrôle juridiquement contraignantes nécessaires sur la peinture au plomb.

## **II.2 Au titre des audiences**

En marge des travaux de la COP3, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Professeur Joseph Séka SEKA, a accordé plusieurs audiences, d'une part à ses collègues chargés de l'Environnement du Burkina Faso, de la République Démocratique du Congo, de la Gambie, de l'Ethiopie, de la Guinée Equatoriale pour aborder les questions d'intérêts communs et d'autre part à des Partenaires techniques dont le Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement.

Il a été également reçu en audience, le vendredi 14 février 2020, par **Monsieur Pierre Ngolo, Président du Senat de la République du Congo**. Profitant de cette occasion, Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a présenté, au 2e personnage de l'Etat congolais, la Convention de Bamako, puis le bilan de la présidence de la Côte d'Ivoire et enfin lui a demandé son appui pour la promotion de ladite convention en vue de l'adhésion de tous les 54 pays africains.

## **Conclusion**

Les pays parties à la convention de Bamako ont réaffirmé leur engagement de protéger le continent africain contre le déversement et le trafic illicite de déchets dangereux.

En revanche, les consultations menées pour abriter la prochaine COP n'ont pas pu aboutir en raison de l'absence de pays volontaire. Madame la Présidente de la Convention de Bamako a affirmé qu'elles se poursuivront au niveau du bureau et du secrétariat de la convention.

C'est dans ce contexte que la COP3 s'est achevée le vendredi 14 février 2020 à 21 Heures 30 Minutes après le discours de clôture de Madame Arlette Soudan-Nonault, Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo, Présidente de la Convention de Bamako.

**Le Point Focal**

**ADJA Serge**